

# Contrat Client Microsoft

## Addendum Services Financiers au DORA

Le Client est soumis à des exigences réglementaires et de conformité supplémentaires en vertu du DORA (définies ci-dessous). En conséquence, les conditions générales du présent addendum Services Financiers au DORA (« **Addendum au DORA** ») complètent les conditions générales énoncées dans l'Avenant Services Financiers (« **FSA** ») du Contrat du Client uniquement dans la mesure où : (i) le DORA s'applique au Client, et (ii) le DORA l'exige. Les droits et obligations énoncés dans le présent Addendum au DORA s'appliqueront aux parties conformément au principe de proportionnalité mentionné à l'article 4 du DORA.

Tous les termes qui sont utilisés dans le présent Addendum au DORA mais qui n'y sont pas définis ont la même signification que dans le FSA ou ailleurs dans le Contrat. En cas de conflit entre le présent Addendum au DORA et le FSA (tel que modifié, le cas échéant), les conditions générales du présent Addendum au DORA prévaudront.

### 1. Définitions

#### 1.1 Les définitions suivantes s'appliquent en plus de celles du FSA :

« **Services en Ligne Critiques ou Importants** » désigne, conformément à l'article 28 (3) du DORA, les Services en Ligne de Microsoft, tels que décrits dans la documentation du Produit applicable, configurés par le Client de façon à pouvoir prendre en charge les fonctions critiques ou importantes du Client.

« **DORA** » désigne le Règlement de l'UE sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Règlement (UE) n° 2022/2554).

« **Incident lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** » désigne un événement unique ou une série d'événements liés, ayant un impact sur l'utilisation par le Client d'un Service en Ligne Critique ou Important et non planifié par le Client, qui compromet la sécurité du réseau et des systèmes d'information du Client et nuit à la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité des données, ou aux services fournis par le Client.

« **Fournisseur Important** » désigne un sous-traitant important (y compris un Sous-traitant Ultérieur) de Microsoft prenant en charge des Services en Ligne Critiques ou Importants. Microsoft fournit une liste à jour des Fournisseurs Importants, disponible sur demande du Client.

### 2. Activation de Customer Compliance

#### 2.1 Tests de pénétration Client ; participation aux Formations Client.

Uniquement dans la mesure requise par le Client et Microsoft en vertu du DORA, Microsoft participera et coopérera pleinement aux tests de pénétration basés sur les menaces (TLPT) menés par le Client en ce qui concerne les Services en Ligne Critiques ou Importants, conformément aux Normes Techniques Réglementaires émises en vertu de l'article 26 (11) du DORA, comme indiqué dans le FSA et la documentation publiée par Microsoft. À la demande du Client, Microsoft peut fournir du personnel pour participer aux programmes de sensibilisation à la sécurité des TIC du Client et à la formation à la résilience opérationnelle numérique dans le cadre d'un engagement de services professionnels distinct.

### 3. Droits d'audit illimités par le Client

#### 3.1 Copies et autres garanties.

Un Audit Client ou un audit mené par un Régulateur peut permettre au Client ou au Régulateur de prendre des copies de la documentation pertinente de Microsoft sur site lorsque cette documentation est essentielle aux opérations de Microsoft. Si un Audit Client effectué en vertu du DORA est susceptible de perturber ou d'affecter de façon négative les droits d'autres clients de Microsoft, Microsoft déploiera des efforts commercialement raisonnables pour fournir un autre moyen, convenu d'un commun accord, d'assurer un niveau de garantie similaire concernant l'objet de la demande d'audit.

## **4. Droits de résiliation supplémentaires du Client**

**4.1 Avis de résiliation.** L'expression « préavis écrit raisonnable » telle qu'utilisée à l'article 6 du FSA sera interprétée conformément aux directives et aux attentes des Régulateurs.

**4.2 Droits de Résiliation Supplémentaires du Client.** Le Client peut en outre résilier un Service en Ligne Critique ou Important en vertu (et sous réserve) des conditions et procédures énoncées à l'Article 6 du FSA (« Droits de résiliation supplémentaires du Client »), en cas de faille avérée dans la gestion globale des risques liés aux TIC de la part de Microsoft, en ce qui concerne la manière dont Microsoft garantit la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des Données Client.

## **5. Incident lié aux TIC**

**5.1 Assistance en cas d'Incident lié aux TIC.** Microsoft fournira au Client une assistance raisonnable en cas d'Incident lié aux TIC, à un coût fixé conformément aux offres de support publiées par Microsoft et en vigueur à la date de l'Incident lié aux TIC. Outre ses engagements concernant la notification des Incidents de Sécurité, Microsoft informera le Client si elle a connaissance d'un fait nouveau qui, selon elle, pourrait affecter sensiblement la capacité de Microsoft à fournir les Services en Ligne Critiques ou Importants conformément aux contrats de niveau de service applicables.

## **6. Fournisseurs Importants**

**6.1 Consentement à l'utilisation de Fournisseurs Importants.** Les parties reconnaissent et conviennent que Microsoft peut collaborer avec des Fournisseurs Importants pour fournir au Client des Services en Ligne Critiques ou Importants. Microsoft restera responsable du respect par les Fournisseurs Importants de ses obligations en vertu du Contrat.

**6.2 Audit des Fournisseurs Importants.** Le Client ou les Régulateurs auront le droit illimité d'examiner ou d'auditer les Fournisseurs Importants, conformément au champ d'application, aux politiques et aux procédures prévus dans le FSA du Client.

**6.3 Politique en matière de données applicable aux Fournisseurs Importants, emplacement et défaillance des Fournisseurs Importants.** Les engagements de Microsoft à l'Article 2.e du FSA s'appliqueront aux Fournisseurs Importants si Microsoft engage ces Fournisseurs Importants pour traiter, transférer ou stocker les Données Client régies par le DORA. Les Fournisseurs Importants fourniront des Services en Ligne Critiques ou Importants externalisés à partir d'emplacements conformes à l'engagement pris par Microsoft relatif aux emplacements applicables pour chaque Service en Ligne Critique ou Important. Microsoft veillera à ce que ses contrats avec les Fournisseurs Importants contiennent des conditions obligeant les Fournisseurs Importants à se conformer à toutes les lois et exigences réglementaires applicables.

**6.4 Continuité des activités des Fournisseurs Importants.** Microsoft exige des Fournisseurs Importants qu'ils mettent en œuvre et testent des plans de continuité des activités.

**6.5 Évaluation des risques relatifs aux Fournisseurs Importants.** Avant d'engager un nouveau Fournisseur Important, Microsoft évaluera les risques associés à : (i) l'emplacement du Fournisseur Important, (ii) l'emplacement de la société mère du Fournisseur Important et (iii) l'emplacement à partir duquel le Fournisseur Important fournira des services pour le compte de Microsoft.

**6.6 Modifications importantes apportées aux contrats de sous-traitance.** Conformément au DPA, Microsoft informera le Client au moins 6 mois à l'avance en cas d'octroi à un nouveau Fournisseur Important d'un droit d'accès aux Données Client et informera le Client au moins 30 jours à l'avance en cas d'octroi à un nouveau Fournisseur Important d'un droit d'accès aux Données Personnelles. Microsoft informera le Client des modifications apportées aux contrats de sous-traitance susceptibles d'affecter sensiblement la capacité de Microsoft à fournir des Services en Ligne Critiques ou Importants conformément aux contrats de niveau de service applicables. Parallèlement aux droits du Client en vertu du DPA, si le Client n'approuve pas ces modifications, il peut résilier tout abonnement au Service en Ligne Critique ou Important concerné, sans pénalité ni frais de résiliation, en fournissant, avant la fin de la période de préavis applicable, une notification écrite de résiliation. Après la résiliation, Microsoft supprimera des prochaines factures les

obligations de paiement relatives à tout abonnement ou autre travail applicable non rémunéré pour les abonnements résiliés.

**6.7 Supervision des Fournisseurs Importants.** En fournissant les Services en Ligne, Microsoft s'engage à superviser et à contrôler tous les Services en Ligne Critiques ou Importants externalisés exécutés par des Fournisseurs Importants, dans la mesure requise pour répondre aux obligations de Microsoft en vertu du DPA et du présent Addendum au DORA. Microsoft veillera à ce que ses contrats écrits avec les Fournisseurs Importants contiennent des conditions : (i) spécifiant les obligations de contrôle et de signalement des Fournisseurs Importants envers Microsoft et, le cas échéant, envers le Client ; et (ii) obligeant les Fournisseurs Importants à assurer au minimum le niveau de protection des données exigé de Microsoft en vertu du DPA, y compris les limitations de divulgation des Données Traitées (telles que définies dans le DPA). Microsoft sera responsable des actes et omissions de tels Fournisseurs Importants comme si ces actes et omissions étaient les siens.

Le présent Avenant entre en vigueur dès son Acceptation par le Client et expire à la première des dates suivantes : (i) la date de résiliation du Contrat ou (ii) le dernier jour du 36e mois calendaire après l'Acceptation par le Client.